

TAXE SUR LES DÉBITS DE BOISSONS
DÉCLARATION

DEBIT : Dénomination : (nom de l'enseigne)
Adresse :
4500 - HUY

DEBITANT : Nom et prénom / Désignation :
Adresse :
TVA : BE

Si le débit est tenu pour le compte d'un tiers :
Nom et prénom / Désignation :
Adresse :
CP..... Localité :
TVA : BE

Le soussigné déclare sur l'honneur que :

- 1°) son débit de boissons produit un chiffre d'affaires annuel :
- ☐ supérieur à 15 000 € et est à considérer comme un débit de 1ère classe
 - ☐ de 10 000 € à 15 000 € et est à considérer comme un débit de 2ème classe
 - ☐ inférieur à 10 000 € et est à considérer comme un débit de 3ème classe

- 2°) son débit de boissons a, en cours d'exercice,
- ouvert à la date du
 - fermé à la date du

Certifié sincère et véritable.

Fait à le
Nom et signature :

N.B. : Les contribuables qui ne sont pas rangés dans la 1ère classe sont priés d'annexer à leur déclaration tous documents susceptibles d'appuyer celle-ci (par ex. déclaration de TVA, ...) ou de se présenter avec ces documents au service des finances.

Formulaire à nous retourner, dûment complété et signé, PAR RETOUR DE COURRIER OU DE MAIL,
à l'adresse suivante :

Ville de Huy - Service des Finances
Grand'Place, 1 à 4500 - HUY
Tél. 085/21 78 21

ou

finances@huy.be